



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE COATICOOK  
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NO. 668**

Veillez prendre note que le règlement intitulé **Règlement no. 668 modifiant le règlement no 667 décrétant des travaux de réfection de la rue Principale Nord (du pont à Raymond) et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts** » a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Waterville le 3 avril 2023 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 avril 2023.

Donné à Waterville, ce 26 avril 2023.

Nathalie Isabelle  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 26 avril 2023 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour d'avril 2023.

Directrice générale et greffière-trésorière